## Table GIRT 062

**Mise à jour :** mercredi, 10 mai 2017

### *Résumé des démarches d'harmonisation*

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Secteur :** | BENT | **Nom carte :** | 06252_ZECBoulle1_BentV1.pdf |
| **Superficie :** | 916 ha | **TFS :** | Zec Boullé |
| **UA :** | 062-52 | **VHR :** | |
| **MRC :** | Matawinie | **Autochtone :** | Manawan |
| **Municipalité :** | TNO | **Autres :** | |

### *Préoccupations*

| | Source | Nature | *Mesures d'harmonisation proposées* | *Recommandations à la Table GIRT 062* |
|---|---|---|---|---|
| 1. | Zec Boullé | Qualité de l'habitat aquatique | ⇒ Porter une attention aux ruisseaux des lacs François, Conrad et Veltic | ⇒ L'application du RNI/RADF répondra à la préoccupation soulevée. |
| | | | ⇒ Préserver les frayères des lacs Bent, Turc, Charles et Héon. | ⇒ L'application du RNI/RADF répondra à la préoccupation soulevée. |
| 2. | Villégiateur | Paysage | ⇒ Maintenir la qualité du paysage pour le bail de villégiature au nord du lac Bent | ⇒ Adapter le prélèvement et la localisation des séparateurs de coupes afin de prendre en compte l'encadrement visuel du bail de villégiature au nord du lac Bent. |

## *Résumé des démarches d'harmonisation*

### Mesures d'harmonisation générales

1. Fournir un calendrier relatif à la réalisation des opérations forestières quinze (15) jours avant le début des travaux (commerciaux et non commerciaux) aux utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation, de même qu'à la municipalité ou MRC concernée.
    a. Le responsable de la Table GIRT acheminera ensuite cette information à tous les délégués.

2. Maintenir ou améliorer l'état initial des infrastructures tout au long de la période de réalisation des travaux (commerciaux et non commerciaux) et à la fin des travaux.

   *<u>État initial</u> : si une infrastructure n'est pas adéquate au début des travaux, elle devra être remise dans un état adéquat à la fin des travaux. L'objectif de cette mesure est d'éviter la détérioration d'un chemin par le transport forestier.*

3. Arrêt des travaux pendant la période de chasse à l'orignal (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone.

4. Dépôt pour information à la Table GIRT 062 des secteurs autorisés à réaliser pour l'année en cours pour chaque BGA. Ce dépôt pour information doit être effectué avant le début de la saison des opérations, au plus tard à la fin du mois de mai. Un suivi en cours d'année permettra d'en suivre l'évolution.

5. Lorsque le secteur est mis à l'enchère au Bureau de mise en marché des bois (BMMB), l'enchérisseur doit rencontrer les tiers impliqués dans l'harmonisation avant le début des travaux.

### *Adoption*

Lors de la rencontre du 24 février 2016 de la Table GIRT 062, l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et enjeux soulevées par les différents utilisateurs du territoire a été accepté à l'unanimité, tel que décrit dans le présent document.

Lors de la rencontre du 3 mai 2017 de la Table GIRT 062, l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et enjeux soulevées par les différents utilisateurs du territoire a été accepté à l'unanimité, tel que décrit dans le présent document.

**2017-2018**
**06252_ZECBoullé_BentV1**
**Secteur Bent version 1**

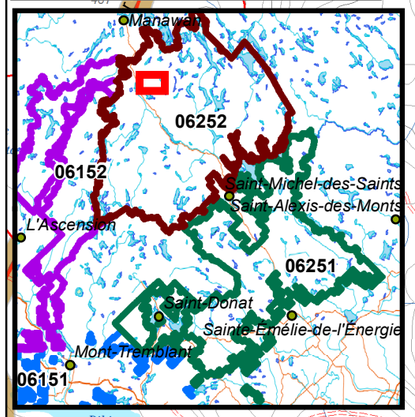


**PAFIO 2017 UG 62**

**BentPC**

**Traitement**
- CPI
- CPRS
- RPLB500

**sentiers motoneige Lanaudière FCMQ**

**CATÉGORIE**
- sentiers Trans-Québec
- sentiers régionaux
- sentiers locaux
- sentiers non-subventionnés
- sentier_Quads_Lanaudière_FQCQ
- Terrain de piégeage
- Territoires touniques structurés

**Mode_de_Gestion**

**Modes de gestion**
- 06 Forêt d'expérimentation sur Unité d'aménagement (UA)
- 07 Forêt d'enseignement et de recherche (FER)
- 10 Érablière acéricole (production mixte) sur UA
- 12 Territoire forestier résiduel (TFR) sous Convention de gestion territoriale (CGT)
- 15 Écosystème forestier exceptionnel désigné (EFE)
- 40 Parc national québécois
- 41 Autre terrain du MRN (Faune et SEPAQ)
- 49 Refuge biologique désigné et Forêt d'expérimentation
- 50 Réserve écologique
- 51 Terrain vacant du MDDELCC
- 52 Eaux (lacs importants,fleuve et réservoir)
- 53 Réserve aquatique et/ou Habitat floristique menacé
- 54 Réserve de biodiversité
- 55 Projet de refuge biologique exclu de la production forestière
- 58 Forêt d'expérimentation et Refuge biologique en projet
- 59 Refuge biologique désigné
- 66 Forêt d'expérimentation
- 80 Érablière acéricole en territoire forestier résiduel (TFR)
- Ilots vieillissement
- Ilots vieillissement
- Hors UA
- 01 - Aucune activité d'aménagement permise
- 15 - Contraintes particulières
- 16 - Aucun impact sur la possibilité forestière
- Hors UA
- 01 - Aucune activité d'aménagement permise
- 02 - Emprise de chemin
- 15 - Contraintes particulières
- 01 - Aucune activité d'aménagement permise
- 05 - Autres lisières boisées
- 06 - Corridor routier
- 08 - Aucune récolte permise entre le 1er mars et le 31 août
- 17 - Aucune récolte permise entre le 16 mars et le 31 août aucune utilisation de pesticide ou phytocide
- 18 - Aucune récolte permise entre le 1er avril et le 31 juillet, aucune utilisation de phytocide
- 15 - Contraintes particulières

VI - Site de villégiature

SK - Site faunique d'intérêt

Zec Boullé

Pourvoirie du Milieu

59

Lac Bent
Lac Turc
Lac du Matelot
Lac Charles
Lac du Mousse
Lac Léon
Lac Dons
Lac Saint-Cyr
Lac Haut
Lac François
Lac Perdu
Lac de la Passe
Premier lac Nord
Deuxième lac Nord
Troisième lac Nord
Portage
Rivière aux Sorciers
Bibite

SV - Sentier destiné aux véhicules tout terrain motorisés

Forêts, Faune et Parcs
Québec
1:20 000

14-06-0105

\\se165c\commun\PAFI\consultations\2017\rencontres_mesures_harmonisation\